

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 AVRIL 2010**

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène, Adjoint ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. FREYMANN
Jean-Marie - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - NEHLIG Christian - SCHMITT
Fabien.

Absents excusés :

MM. DAHLET Gilbert - DEBES Martial - LAMBERT Lucien ayant donné pouvoir
respectivement à Mme ZENSES Christa, MM. BLOESING Théo et KIRSCH Jean-Paul.

1. Affectation des résultats 2009

a) Budget Principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable n° 96-078-M14 du 1er août 1996 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2009 du budget principal permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'Exercice 2010 ;

Vu les dépenses nouvelles d'investissements ainsi que le solde d'exécution déficitaire inscrits au budget de l'Exercice 2009,

Vu sa délibération du 09 mars 2010 approuvant le compte administratif de l'Exercice 2009 du budget principal,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 50.921,18 euros ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2009 ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement à hauteur d'un montant de 108.656,40 euros ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2009 (budget principal) à hauteur d'un montant de 50.921,18 euros en réserves au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés",

Le Conseil Municipal d'Oermingen :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2009 du budget principal, soit un excédent de 50.921,18 euros, comme suit :

R E C A P I T U L A T I F	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	50.921,18 €

Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	50.921,18 €
DEFICIT	-
EXCEDENT AU 31/12/2009	50.921,18 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	50.921,18 €
Solde disponible affecté comme suit :	0,00 €
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	

b) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2009 du budget de l'Eau et de l'Assainissement permettant de déterminer les résultats de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement ;

Vu sa délibération du 09 mars 2010 approuvant le compte administratif de l'Exercice 2009 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Eau à hauteur d'un montant de 42.651,19 euros ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 59.741,72 euros ;

Constatant le solde d'exécution excédentaire de la section d'exploitation à hauteur d'un montant global de 122.422,89 euros, soit 65.881,23 € pour le service de l'Eau et 56.541,66 € pour celui de l'Assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats excédentaires de l'Exercice 2009 du service de l'Assainissement au financement des investissements, soit en réserves au compte 106 de l'assainissement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide :

- d'affecter la totalité du résultat excédentaire de l'Exercice 2009 du service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 56.541,66 € en réserves au compte 106 du service de l'Assainissement ;
- d'affecter en totalité le résultat excédentaire de l'Exercice 2009 du service de l'Eau d'un montant de 65.881,23 € au compte 002 "Résultat reporté" du service de l'Eau.

2. Fixation des taux des taxes 2010

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des quatre taxes sans augmentation pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Maintenir pour 2010 les quatre taxes directes locales à leur taux d'imposition de l'année précédente selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux 2009	Taux votés pour 2010
Taxe d'habitation	10,57	10,57
Foncier bâti	12,00	12,00
Foncier non bâti	52.85	52.85
Taxe professionnelle	12,33	12,33

3. Adoption des budgets primitifs 2010

Monsieur le maire présente et commente les projets de budget primitif 2010 :

A) BUDGET PRINCIPAL 2010

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	Total section
Fonctionnement	772.010,00			772.010,00
Investissement	754.343,60	108.656,40		863.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	Total section
Fonctionnement	772.010,00			772.010,00
Investissement	812.078,82		50.921,18	863.000,00

B) BUDGET 2010 DU SERVICE DE L' EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement

DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'investis.	199.353,31	199.353,31	Recettes d'investis.	109.323,33	109.323,33
dont eau	57.314,50	57.314,50	dont eau	16.534,46	16.534,46
dont assainissement	142.038,81	142.038,81	dont assainissement	92.788,87	92.788,87
			Autofinancement	135.881,23	135.881,23
			dont eau	83.431,23	83.431,23
			dont assainissement	52.450,00	52.450,00
Déficits antérieurs	102.392,91	102.392,91	Excédents antérieurs	56.541,66	56.541,66
dont eau	42.651,19	42.651,19	dont eau	-	-
dont assainissement	59.741,72	59.741,72	dont assainissement	56.541,66	56.541,66
TOTAL	301.746,22	301.746,22	TOTAL	301.746,22	301.746,22
dont eau	99.965,69	99.965,69	dont eau	99.965,69	99.965,69
dont assainissement	201.780,53	201.780,53	dont assainissement	201.780,53	201.780,53

Exploitation

DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'exploit.	234.973,27	234.973,27	Recettes d'exploit.	304.973,27	304.973,27
dont eau	81.184,46	81.184,46	dont eau	98.734,46	98.734,46
dont assainissement	153.788,81	153.788,81	dont assainissement	206.238,81	206.238,81
Autofinancement	135.881,23	135.881,23			
dont eau	83.431,23	83.431,23			
dont assainissement	52.450,00	52.450,00			
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	65.881,23	65.881,23
dont eau			dont eau	65.881,23	65.881,23
dont assainissement			dont assainissement	-	-
TOTAL	370.854,50	370.854,50	TOTAL	370.854,50	370.854,50
dont eau	164.615,69	164.615,69	dont eau	164.615,69	164.615,69
dont assainissement	206.238,81	206.238,81	dont assainissement	206.238,81	206.238,81

C) BUDGET 2010 DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	107.263,66	127.736,34		235.000,00
Investissement	400.000,00			400.000,00
	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	235.000,00			235.000,00
Investissement	0,00	400.000,00		400.000,00

D) BUDGET 2010 DU PERISCOLAIRE "LES ECUREUILS"

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	61.000,00	34.779,12		95.779,12
Investissement	-			-
	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	95.779,12			95.779,12
Investissement	-			-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte pour l'exercice 2010 :

- le budget principal ;
- le budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe du périscolaire « Les Ecureuils ».

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

4. Gestion des ressources humaines

◆ Recrutement d'un agent

Monsieur le maire précise que le recrutement d'un agent supplémentaire à temps non complet permettrait de faire face à la charge de travail saisonnière résultant de l'arrosage et de l'entretien des espaces fleuris. Le temps d'activité est estimé à une moyenne de 25 heures hebdomadaires du printemps jusqu'au début de l'automne.

Après avoir examiné plusieurs candidatures,

Considérant les qualités professionnelles de Mme MULLER Claudette,

Vu les besoins de la commune pour entretenir le fleurissement du village,
Vu le tableau des effectifs de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Pourvoir le poste d'adjoint technique stagiaire, 2^{ème} classe, à raison de 25 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC + 10 % ;
- Autoriser la signature d'un contrat à durée déterminée du 01 mai 2010 au 30 septembre 2010 sur les bases précitées ;
- Charger monsieur le maire de la publication de ce poste, de procéder à ce recrutement et signer tout document utile.

5. Application de la PVR

Monsieur le maire expose que des travaux d'extension des réseaux d'assainissement devront être réalisés pour desservir la construction nouvelle de la rue de la Montée.

Le conseil municipal a instauré, sur le territoire de la commune, la participation pour le financement des voiries et des réseaux publics, permettant de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement de la voirie et d'établissement des réseaux d'assainissement.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L. 332-6-1-2^d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 08 septembre 2003 instaurant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Oermingen ;

Vu les devis estimatifs et descriptifs relatifs aux travaux de voirie et d'extension des réseaux d'assainissement ;

Vu le permis de construire déposé par M. GEYER Emmanuel et Mlle HERTZOG Ghislaine ;

Considérant que l'implantation d'une future construction dans le secteur de la rue de la Montée justifie la réalisation des seuls travaux d'établissement des réseaux d'assainissement ;

Considérant que ces travaux permettront également l'évacuation des eaux pluviales d'un chemin d'exploitation justifiant ainsi une minoration de 20 % de la part du coût des travaux à la charge des propriétaires ;

Considérant que le terrain, référencé en section 10 sous le numéro 94 d'une superficie de 40,72 ares, pris en compte pour le calcul de la PVR est limité à une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie ;

Considérant que ces travaux d'extension des réseaux ne permettront de desservir uniquement que le terrain du propriétaire de la future construction ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité décide ;

Article 1^{er} :

La réalisation des travaux d'extension des réseaux d'assainissement est engagée par la commune pour un coût total HT estimé à 4.840,- €.

Article 2 :

La part du coût de ces travaux mis à la charge du propriétaire foncier est fixée à 80 %, soit 3.872,- €.

Article 3 :

La part de la propriété foncière concernée est limitée à une profondeur de 80 mètres de la voie, soit une superficie de 1.520 m².

Article 4 :

Le montant de la participation par m² de terrain desservi est fixé à 2,5474 €.

Article 5 :

Les montants de la participation dus par mètre carré sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette participation pour voirie et réseaux.

6. Mise en œuvre du SAGEECE de l'Eichel

Monsieur le maire rappelle que l'étude du SAGEECE de l'Eichel devait déboucher sur la création d'un syndicat des communes des bassins versants, qui aurait assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de ce schéma d'aménagement, de gestion et d'entretien écologique de ce cours d'eau, englobant également des opérations de lutte contre les inondations.

Certaines communes n'ayant pas jugé opportun de souscrire à cette démarche, le syndicat n'a pas été créé à ce jour, empêchant ainsi la concrétisation des travaux préconisés par cette étude, qui pouvaient bénéficier de 30 % de subvention du Conseil Général et 50 % de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Sous réserve du respect des principales orientations du SAGEECE, les partenaires de ce projet sont favorables à un maintien des conditions de financement des opérations menées localement par les communes sur leur territoire.

Les services du Conseil général apporteront leur aide pour la finalisation d'un cahier de charges pour la consultation et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant les préconisations du SAGEECE de l'Eichel,
Considérant l'utilité et l'urgence des travaux de renaturation de l'Eichel et du Tiefgraben sur le ban communal,

Vu les possibilités de financement du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions, décide de :

- Accepter le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux préconisés par le SAGEECE de l'Eichel sur son ban communal ;
- Fixer l'enveloppe budgétaire à un montant maximum total de 200.000,- €, dont 20 % restant à la charge de la commune ;
- Inscrire ces travaux au budget de l'exercice 2011 ;
- Solliciter les services du Conseil Général pour la finalisation du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre.

7. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

- **Dossier de M. LENJOINT Alexandre**

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. LENJOINT Alexandre pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sis 3, rue de l'Etang. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 7.857,34 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. LENJOINT Alexandre visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 75 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de toitures, soit 285,75 €.

8. Avis sur le projet d'extension d'une exploitation agricole

Monsieur le maire expose qu'une enquête publique est ouverte sur la demande présentée par l'exploitation agricole SCEA du Kohlplatz à Schmittviller visant à obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de plus de 100 vaches laitières soumis aux dispositions de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est consultable dans les mairies des communes dont le territoire est situé dans un rayon de un kilomètre de cette exploitation. L'avis des conseils municipaux est sollicité dès l'ouverture de l'enquête, qui se déroulera du 12 avril 2010 au 12 mai 2010.

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée présentée par l'exploitation agricole SCEA du Kohlplatz à Schmittviller,

Considérant le dossier de l'exploitant visant à obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de plus de 100 vaches laitières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Ne pas émettre d'avis défavorable à ce projet d'extension de l'exploitation agricole SCEA du Kohlplatz à Schmittviller.

9. Recensement des projets du contrat de territoire

Monsieur le maire présente le projet du Conseil Général du Bas-Rhin visant à finaliser, dans le cadre de l'élaboration du contrat de territoire « Alsace-Bossue – Pays de Sarre-Union », un recensement des projets communaux d'investissement programmés ou susceptibles d'être engagés au cours des années 2011 à 2016, et qui relèvent des dispositifs habituels d'intervention du Département.

Cet état d'avancement des réflexions locales et inter-communales ne revêt qu'un caractère indicatif et vise à structurer les négociations à venir, à l'issue desquelles seront définies d'un commun accord les opérations finalement inscrites au contrat.

Les projets dont le coût est inférieur à 50 000 € font l'objet d'un recensement simplifié. Pour les autres projets, le recensement détaillé devra préciser l'intitulé de l'investissement, l'année de lancement des travaux, le coût total HT des travaux et toutes observations utiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le tableau prévisionnel suivant :

CONTRAT DE TERRITOIRE "ALSACE BOSSUE - PAYS DE SARRE-UNION"					
COMMUNE DE OERMINGEN					
PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES					
POUR LA PERIODE 2011 - 2016					
Intitulé du projet	Année de lancement des travaux	Projet égal ou supérieur à 50 000 € HT (oui/non)	Délibération décidant la réalisation du projet prise (oui/non)	Coût total H.T. de l'opération	Observations
Aménagement du parking de la gare	2010	oui	oui	130.000	Subventionnée en 2010
Réfection de la route de Kalhausen	2010	oui	oui	80.000	Subventionnée en 2010
Construction d'un atelier municipal	2010	oui	oui	160.000	Hors financement du Conseil Général
Aménagements des abords des ateliers municipaux	2011	oui	oui	80.000	
Renforcement des réseaux d'eau potable de la rue des Romains	2011	oui	non	60.000	
Création d'un city stade de type multi-sports	2011	oui	non	100.000	
Création de places de stationnement dans la rue de la mairie	2011	non	non	30.000	Financement par les amendes de police
Réfection de deux déversoirs d'orage	2011	non	non	15.000	Travaux résultant de l'étude diagnostic
Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	2011	oui	non	60.000	Travaux résultant de l'étude diagnostic

Réalisation des travaux d'entretien prévus par le SAGEECE de l'Eichel	2011	oui	non	200.000	Hors financement prévu au contrat de territoire
Aménagement de la rue de la mairie et du carrefour central	2012	oui	non	450.000	
Aménagement d'un chemin piétonnier et cyclable	2012	oui	non	150.000	Sécurisation des chemins des écoliers
Renforcement des collecteurs d'eaux usées de la rue de Sarralbe	2012	oui	non	70.000	Travaux résultant de l'étude diagnostic
Aménagement de la voirie du lotissement « La Colline du Hohberg »	2012	oui	oui	150.000	Travaux non subventionnables
Création d'un jardin public avec aire de jeux	2012	non	non	30.000	
Renforcement des collecteurs d'eaux usées de la rue de Herbitzheim	2013	non	non	150.000	Travaux résultant de l'étude diagnostic
Aménagement de la voirie de la rue des Alliés 1 ^{ère} tranche	2013	oui	non	400.000	
Aménagement de la rue de Dehlingen	2014	oui	non	200.000	
Aménagement de la voirie de la rue des Alliés 2 ^{ème} tranche	2016	oui	non	400.000	
Aménagement de la voirie de la rue des Alliés 3 ^{ème} tranche	2016	oui	non	400.000	

10. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Opportunité et délai de réalisation des travaux de réfection du caniveau transversal de la rue de Keskastel en période de démarrage des travaux de terrassement de trois nouvelles constructions au lotissement,
- Etat de la voirie non réceptionnée du lotissement « La Colline du Hohberg »,
- Pollution ponctuelle du ruisseau du Malschbach,
- Organisation de la visite du sous-préfet...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	Absent excusé
DAHLET Gilbert	Absent excusé	FREYMANN Jean-Marie	
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien	Absent excusé	MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	